

# Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor(en): **Schäublin, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418542>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# 1. Rapport de gestion de l'Université de Berne

2004\*

Recteur: Prof. Dr. Christoph Schäublin

## 1.1 Les priorités de l'exercice

Au cours de l'année universitaire sous revue, les facultés, instituts et cliniques ont pu s'acquitter avec succès de leur mandat de base. Leurs activités de recherche leur ont apporté une reconnaissance tant nationale qu'internationale. Malgré une charge de travail parfois importante, imputable à une nouvelle progression du nombre d'étudiants et d'étudiantes, le niveau qualitatif de la formation est demeuré élevé; les résultats des évaluations de l'enseignement, en particulier, en témoignent. L'offre de formation continue a fait l'objet d'une demande considérable et a recueilli des appréciations favorables. S'agissant des services, ceux qui les ont sollicités ont également exprimé leur satisfaction.

La révision partielle de la loi sur l'Université a pris du retard. Elle doit permettre de combler des lacunes et de réorganiser en douceur le domaine central de l'Université. Plus rien ne s'oppose à ce que l'Université conclue une convention de prestations avec le canton, les prestations à fournir et le plan financier concordant dans une large mesure. Une convention de prestations entre l'Université et l'Hôpital de l'île est d'ailleurs prête à être signée. Le résultat des négociations servira de modèle et témoigne de la bonne volonté dont ont fait preuve les deux institutions pour collaborer dans un climat de confiance. Enfin, il s'est avéré que le mandat du Conseil-exécutif concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept bibliothécaire pour l'ensemble du domaine de l'enseignement supérieur ne peut être rempli que sur la base de deux nouvelles conventions de prestations: l'une passée entre le canton et la Bibliothèque municipale et universitaire de Berne (StUB), l'autre entre l'Université et la StUB. Les travaux préparatoires ont démarré.

Au printemps, la direction de l'Université a soumis au sénat une planification pluriannuelle. Les valeurs indicatives pour les facultés ainsi que pour les autres unités et domaines satisfont la condition qui veut que les moyens supplémentaires attendus de la Confédération ces quatre prochaines années permettent en grande partie d'améliorer les conditions d'études en sciences humaines et sociales. Dans cette optique, la direction de l'Université a soumis à une évaluation plusieurs domaines (droit, gestion d'entreprise, sciences sociales, psychologie). Les travaux fournis dans le cadre de ces évaluations ont débouché sur des résultats fort utiles. La deuxième mise au concours organisée par le Fonds national suisse pour des pôles de recherche nationaux (PRN/NCCR) concerne également les sciences humaines et sociales; l'objectif déclaré de l'Université de Berne est de se voir confier à nouveau un PRN. Etant donné les premières éliminations, elle est en droit d'être optimiste. A l'issue d'une évaluation intermédiaire concluante, il a été décidé de poursuivre les deux PRN existants menés sous la houlette de l'Université de Berne («Climat», «Nord-Sud»).

La planification pluriannuelle a permis de constater que la Faculté des lettres a en partie perdu sa cohésion interne et ne peut quasiment plus être gérée en tant qu'unité: les disciplines empiriques que sont la psychologie et la pédagogie se sont trop éloignées des sciences humaines dites classiques et les différences quantitatives entre les différents instituts s'avèrent trop pesantes. Par conséquent, le sénat propose aux autorités supérieures la création d'une nouvelle faculté. Outre l'Institut de psychologie ainsi que l'Institut de pédagogie et de pédagogie scolaire, cette dernière doit englober l'Institut du sport et des sciences sportives et porter le nom de Faculté des sciences humaines. Deux groupes de travail, chacun conduit par un vice-recteur, mettent au point les conditions nécessaires à l'ouverture de la nouvelle faculté le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Le Grand Conseil devra prochainement se pencher également sur la Faculté de médecine vétérinaire. La Faculté «Vetsuisse» repose sur un contrat conclu entre les Universités de Berne et de Zurich; l'approfondissement et la poursuite du développement de cette coopération nécessitent désormais un concordat entre les deux cantons qui la financent. Les travaux convenus entre les cantons de Berne et de Bâle-Ville (et les deux Universités et hôpitaux universitaires concernés) au sujet d'une collaboration dans le domaine de la médecine ont débuté. Le calendrier du projet spécial dédié à l'évaluation et à la restructuration de la «préclinique» n'a pu être respecté.

La mise en œuvre de la déclaration de Bologne est sans aucun doute le défi le plus important que doit relever l'Université. Les universités suisses, y compris l'Université de Berne, ont décidé de réformer en profondeur leur offre d'études et de mettre sur pied de nouvelles filières, inédites pour certaines. La mise en œuvre est déjà achevée en droit et en sciences économiques; les Facultés de théologie, de lettres, de sciences et de sciences sociales devraient suivre à l'automne 2005. Même les deux facultés de médecine envisagent d'introduire le modèle de Bologne. L'une des questions cruciales auxquelles il va falloir répondre concerne le nombre de programmes Bachelor et Master que l'Université de Berne pourra se permettre de proposer si elle veut satisfaire aux stricts critères de qualité. L'attractivité et le profil de l'Université dépendront de la nature des programmes. Le problème de la gestion administrative des nouvelles filières ne doit pas être sous-estimé. A cet égard, la direction de l'Université a dû définir des référentiels et édicter ses propres lignes directrices.

## 1.2 Rapport des facultés et des autres unités

### 1.2.1 Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique

*Situation actuelle:* la nouvelle structure de la faculté a permis aux deux départements de conserver leur haut degré d'autonomie; parallèlement, la coopération s'est améliorée et renforcée au sein de nombreux domaines. Le règlement interne de la faculté a été revu; par ailleurs, un nouveau règlement relatif aux habilitations et un règlement relatif à l'organisation du centre de coordination pour une formation théologique axée sur des stages ont été édictés. Au sein du département de théologie évangélique, le mandat d'enseignement de la théologie œcuménique a été prolongé de trois ans.

*Priorités de l'exercice:* dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, les structures, l'aménagement des examens, l'assurance-qualité et la création d'une nouvelle filière d'études étaient au cœur de l'exercice. La faculté participe à un comité de coordination Bâle-Berne-Zurich. Elle a pour la première fois délivré, dans l'une de ses deux filières d'études postgrades, le diplôme de Master «Ausbildungspfarrer».

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* les conditions de travail et d'encadrement sont très bonnes. La faculté accueille de nombreux étudiants et étudiantes d'Europe de l'Est.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* le centre de recherche sur le judaïsme, que la faculté prévoit de mettre sur pied en collaboration avec la Faculté des lettres, sera doté de deux postes

\*Conformément à l'article 106, alinéa 2 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (2004) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 31 août 2004) pour les aspects académiques.

d'assistant et financé dans une large mesure par des fonds de tiers. Un contrat a été conclu dans le cadre d'Erasmus avec la University of Durham. La faculté a organisé un échange d'enseignants et d'enseignantes avec l'Université de Sofia, un échange d'étudiants et d'étudiantes avec le Brésil et une semaine d'études rassemblant 40 enseignants et étudiants des facultés orthodoxes et évangéliques de Sibiu (Roumanie).

*Relève académique:* une doctorante et un doctorant ont obtenu le titre de docteur. Les procédures d'habilitation ont été menées à leur terme pour une femme et deux hommes. Une doctorante a obtenu une bourse de l'Eglise évangélique réformée des cantons de Berne, du Jura et de Soleure pour la relève scientifique.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la part des étudiantes s'élève à 50,8 pour cent. Dix des seize postes d'assistant sont occupés par des femmes.

*Assurance-qualité:* un concept d'application pour les évaluations des enseignements a été adopté. La commission d'évaluation de la faculté est chargée de veiller au respect des dispositions.

*Planification stratégique:* la création d'un poste d'enseignant et la suppression d'un poste de maître-assistant doivent permettre un équilibre entre postes à durée déterminée et postes fixes.

### 1.2.2 Faculté de droit

*Situation actuelle:* la nouvelle structure de la faculté a fait ses preuves. Le doyen prépare les affaires importantes avec les responsables de départements. Les nouveaux titulaires de chaire ont pris leur poste en droit privé et histoire du droit ainsi qu'en droit privé et droit économique. Les procédures de nomination visant à repourvoir trois chaires ont été entamées; par ailleurs, la procédure de candidature pour la deuxième chaire en droit économique, qu'il reste à créer, est en cours.

*Priorités de l'exercice:* après avoir mis en œuvre la déclaration de Bologne par le biais d'un nouveau règlement des études, la faculté a délivré au printemps les premiers diplômes de Master. L'amélioration des conditions d'encadrement pour les études de Bachelor et la garantie d'une offre attrayante pour le Master constituent les priorités en matière d'assurance-qualité de l'enseignement.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* dans la branche principale, le nombre des étudiants et étudiantes en premier semestre a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les conditions d'encadrement sont défavorables, en particulier dans les études de Bachelor. Les moyens supplémentaires que la Confédération devrait allouer permettront d'y remédier.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* la collaboration avec d'autres facultés se traduit notamment par des unités communes avec la Faculté des sciences économiques et sociales (centre de compétences en gestion publique) et avec la Faculté de lettres (School of Criminology, International Criminal Law and Psychology of Law). A l'échelon national, une collaboration plus étroite avec Lucerne est prévue, à l'instar des conventions de branche BENEFRRI. Des conventions de coopération internationales visant à promouvoir la mobilité sont en cours de négociation.

*Relève académique:* étant donné que l'offre au niveau du Bachelor doit être étoffée en vue d'améliorer les conditions d'encadrement et que les travaux de correction seront plus importants, le corps intermédiaire sera associé plus étroitement à l'enseignement. Par ailleurs, la recherche figure au premier rang des priorités. Un projet d'habilitation a été achevé et différents autres sont en voie de l'être.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la proportion de femmes préparant un doctorat ou une habilitation demeure très faible. La faculté entend inverser cette tendance en recrutant des assistantes. Les femmes juristes sont expressément encouragées à se porter candidates lors de l'attribution de chaires.

*Assurance-qualité:* la faculté a édicté des lignes directrices pour une évaluation périodique des cours. Une commission présentera chaque année les résultats au doyen.

*Planification stratégique de la faculté:* l'augmentation des effectifs promise doit permettre de renforcer en particulier le corps intermédiaire supérieur et d'intégrer encore davantage les chargés de cours qui assument cette tâche depuis longtemps, en vue d'assurer un niveau de qualité élevé dans les études de Master.

### 1.2.3 Faculté des sciences économiques et sociales

*Situation actuelle:* les départements de gestion d'entreprise, d'économie politique et de sciences sociales comptent 21 chaires. Il a été procédé à une nouvelle nomination dans le département de gestion d'entreprise. Deux procédures de nomination ont été lancées. Au total, la faculté compte sept postes de professeur assistant. Deux chaires de professeur honoraire ont été attribuées.

*Priorités de l'exercice:* en économie politique, le règlement régissant les examens de Bachelor et de Master est entré en vigueur. Les sites Internet des instituts diffusent des informations sur les nombreux projets de recherche, dont la plupart sont soutenus par le Fonds national suisse.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* le nombre des étudiants et étudiantes en branche principale a augmenté de près de 3,2 pour cent. L'engagement de personnel supplémentaire pour une durée limitée n'apporte pas de réponse au problème dans les branches dans lesquelles les postes sont difficiles à pourvoir.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* les relations avec la Faculté de droit sont étroites sur le plan de la coopération, notamment dans l'enseignement. La branche secondaire des sciences des médias profite en particulier aux étudiants et étudiantes de la Faculté des lettres. Des accords de mobilité passés avec les autres universités suisses mais aussi les accords Erasmus, à l'échelle internationale, encouragent les échanges d'étudiants et d'étudiantes.

*Relève académique:* deux procédures d'habilitation ont été bouclées et deux nouvelles ont été ouvertes. Une chaire de professeur assistant a été réattribuée.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la situation demeure inchangée avec une professeure ordinaire et une professeure assistante.

*Assurance-qualité:* la procédure d'évaluation systématique des cours a été définie et adoptée par la faculté. Après la gestion d'entreprise et les sciences des médias, les branches sciences politiques et sociologie ont elles aussi fait l'objet d'une évaluation externe.

*Planification stratégique de la faculté:* l'exercice a été marqué par la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans la branche des sciences sociales et l'attribution des chaires nouvellement accordées à la branche gestion d'entreprise. Des décisions structurelles doivent encore être prises dans les branches science des médias, sciences politiques et sociologie. Elles auront un impact sur le développement des nouvelles filières et contribueront à garantir la qualité de l'enseignement.

*Mesures particulières:* le passage au nouveau logiciel de gestion des examens s'avère plus onéreux que prévu.

### 1.2.4 Faculté de médecine

*Situation actuelle:* il n'a été procédé à aucun changement structurel significatif.

*Priorités de l'exercice:* la réforme des études est en voie d'achèvement. Le nouveau programme d'études de 3<sup>e</sup> année a été mis en place et le cours d'introduction a été réformé dans l'enseignement par blocs de 4<sup>e</sup> année. Les réseaux dans le domaine de la recherche en sciences neurologiques, en maladies cardio-vasculaires, dans le domaine des os, du squelette et des dents ainsi que des maladies inflammatoires permettent d'utiliser plus efficacement

les ressources et procurent des avantages en matière de recherche.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* en préclinique, l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité a pu être bien gérée grâce à des mesures organisationnelles et à un financement supplémentaire du canton.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* les Facultés de médecine, de médecine vétérinaire et des sciences ont mis en place la Graduate School for Biomedical and Cellular Sciences.

*Relève académique:* les mandats de prestations prévoient la promotion accrue de la relève scientifique. Ils ne pourront toutefois être mis en œuvre qu'une fois la convention de prestations entre l'Université et l'Hôpital de l'île signée et entrée en vigueur.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la commission de la faculté chargée des questions d'égalité a entamé ses travaux sous la direction de Madame le Prof. V. Niggli.

*Assurance-qualité:* les lignes directrices pour l'évaluation de l'enseignement ont été adoptées ainsi qu'un modèle d'évaluation de la recherche; la faisabilité de ce dernier, en particulier, a été prise en compte.

*Planification stratégique de la faculté:* la faculté a arrêté sa stratégie pour les quatre prochaines années. Après les années de réforme, une phase de stabilité est prévue. Sur la base de cette stratégie, la recherche devra développer son propre profil. Etant donné que la convention de prestations entre l'Université et l'Hôpital de l'île n'a pas encore été signée, la transparence nécessaire en matière de coûts fait actuellement défaut et les marges de manœuvre de la faculté demeurent étroites sur le plan de l'enseignement et de la recherche.

### 1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire Vetsuisse

*Situation actuelle:* la mise en œuvre de Vetsuisse, basée sur un financement supplémentaire de 7,9 millions de francs, progresse bien. La réorganisation du département de préclinique s'est poursuivie. La génétique vétérinaire et l'élevage demeureront à Berne en tant que priorités. La procédure de réattribution d'une chaire dans ce domaine est en cours. La chaire de nutrition animale à repourvoir sera davantage axée sur la physiologie. La procédure de nomination pour la chaire de buiatrie a été bouclée. Les points de poste libérés doivent permettre une amélioration des structures en clinique et un renforcement de la recherche clinique. Une coopération plus intense et le nivellement de l'enseignement permettent d'éviter les engorgements que la réorganisation aurait pu provoquer. Le conseil consultatif Vetsuisse suit le projet.

*Priorités de l'exercice:* la planification des études Vetsuisse avance à grands pas. Les nouveaux étudiants et étudiantes bénéficient du même programme d'études intégré à Berne et Zurich. Tandis que les derniers préparatifs sont en cours pour la deuxième et la troisième année, la quatrième et la cinquième année sont définies dans le détail. Pour la première fois, la commission de recherche Vetsuisse a débloqué des moyens pour la recherche clinique, destinés à des projets de coopération entre une unité clinique et un partenaire ne relevant pas de ce domaine.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* les conditions d'études continuent d'être supportables uniquement grâce au numerus clausus. Le nombre élevé des étudiants et étudiantes rend nécessaire le dédoublement de certains travaux pratiques. Les moyens supplémentaires qui ont été débloqués pour l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité ne couvrent que partiellement l'augmentation des charges.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* en raison de l'ampleur et de l'importance de Vetsuisse, la collaboration avec la faculté de Zurich constitue actuellement la première priorité.

*Relève académique:* la faculté est très active dans ce domaine. Elle a toutefois les mains liées en raison du manque de personnel au niveau du corps intermédiaire encouragé dans la voie de l'enseigne-

ment. Les objectifs concernant la relève académique du corps enseignant ont été intégrés dans les objectifs 2003 à 2008/2009 relatifs à la promotion des femmes.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* dans les formations de vétérinaire spécialisé ou de spécialiste clinique, la part des femmes est largement supérieure à 50 pour cent et elle se situe à environ 50 pour cent dans les formations sanctionnées par un PhD ou une habilitation. Ces chiffres reflètent la part élevée des femmes parmi les étudiants.

*Assurance-qualité:* les instituts paracliniques sont certifiés selon la norme ISO. Il est prévu de fusionner tous les laboratoires de diagnostic dans le domaine paraclinique afin de réduire la complexité et les coûts élevés des différentes procédures de certification. Sur le plan de l'enseignement, le nouveau programme d'études doit faire l'objet d'une évaluation au plus tard après 2007.

*Planification stratégique de la faculté:* la planification vise en premier lieu une amélioration durable de la recherche clinique par des transferts de poste des domaines préclinique et paraclinique vers le département de médecine vétérinaire clinique ainsi que par l'encouragement de projets financés à partir des fonds du pool de recherche du décanat. A noter également l'importance d'une définition de priorités à la fois communes à Berne et à Zurich et complémentaires, qui permet de concentrer les ressources disponibles sur chaque site et de les exploiter de manière optimale.

### 1.2.6 Faculté des lettres

*Situation actuelle:* les préparatifs relatifs à l'introduction, au 1<sup>er</sup> septembre 2005, d'un système d'études à deux niveaux sont en cours. Les décisions importantes ont porté sur l'adoption de la planification pluriannuelle, la dissociation entre recherche et enseignement, la définition d'un cadre qualitatif pour les nouveaux programmes d'études, l'évaluation de la future offre de cours et les nouveaux mandats de prestations. La faculté a accepté et transmis la proposition, soumise par l'Institut de psychologie et l'Institut de pédagogie et de pédagogie scolaire, de créer une nouvelle faculté. Trois professeurs ordinaires ont été nommés respectivement en sociologie de l'éducation et recherche scolaire, en ethnologie et en philologie classique (grec ancien); une chaire de langue et littérature espagnoles a été attribuée à un professeur extraordinaire et une chaire d'études islamiques à un professeur extraordinaire.

*Priorités de l'exercice:* les contenus des programmes d'études ont été définis et évalués en interne. Ces travaux ont été coordonnés à l'échelon de la faculté et à l'échelon national, en particulier dans le cadre du réseau BENEFR. La faculté a approuvé la création d'un centre de recherche sur le judaïsme dont elle partagera la responsabilité avec la Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique. La participation de la faculté à des manifestations scientifiques, en Suisse et à l'étranger, a été active. On compte, parmi les rencontres internationales organisées à Berne, le congrès de la Société suisse de psychologie, la conférence Ptolémée et le colloque «Republiken im Europa der Frühen Neuzeit – Schweiz und Niederlande im Vergleich».

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* le nombre des nouveaux étudiants et étudiantes de 1<sup>re</sup> année a augmenté de 11 pour cent. Dans la moitié des instituts, les valeurs indicatives définies dans la planification pour les conditions d'encadrement sont en partie largement dépassées. Des moyens supplémentaires ont permis d'atténuer provisoirement ce problème. La réforme des études de 1999 a eu des effets positifs sur le raccourcissement de la durée des études.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* l'enseignement commun à plusieurs facultés, en particulier en histoire des sciences, histoire des religions, germanistique et ethnologie ainsi que dans les disciplines archéologiques, a fait l'objet d'une évaluation. Le développement de la recherche commune à plusieurs facultés s'est poursuivi. Plusieurs instituts ont déposé leur candida-

ture pour assumer la responsabilité de pôles de recherche nationaux. La coopération a été renforcée dans le cadre de la promotion européenne de la recherche.

*Relève académique:* deux collègues ont reçu l'habilitation en psychologie et philosophie. Un privat-docent a été nommé professeur à la Haute école spécialisée d'Argovie.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la part des professeures à la faculté est de 22 pour cent. Les objectifs fixés en termes de promotion des femmes pour les cinq prochaines années prévoient de faire passer cette proportion à 30 pour cent. En ce qui concerne la relève scientifique, la proportion visée est de 50 pour cent à tous les échelons.

*Assurance-qualité:* l'enseignement dispensé dans tous les instituts a fait l'objet d'une évaluation. La recherche, l'enseignement et la relève académique au sein des Instituts d'histoire, de germanistique, d'histoire de l'art et d'archéologie classique ont été évalués dans le cadre de rapports structurels. La même procédure est en cours pour les Instituts de philosophie, d'ethnologie, de linguistique et d'études théâtrales.

*Planification stratégique de la faculté:* les objectifs visés sont l'amélioration des conditions d'encadrement, l'augmentation de l'offre de cours et la consolidation structurelle dans différents instituts.

### 1.2.7 Faculté des sciences

*Situation actuelle:* deux professeurs ordinaires ont été nouvellement nommés et une procédure de nomination est en voie d'être achevée. La nouvelle chaire d'écologie aquatique et d'ichtyologie financée par l'IFAPE a été pourvue. Par ailleurs, cinq chaires de professeur titulaire et une chaire de professeur honoraire ont été attribuées. Quatre collègues ont reçu une chaire de professeur boursier du Fonds national suisse. L'habilitation a été attribuée à sept jeunes scientifiques, une femme et six hommes.

*Priorités de l'exercice:* tous les domaines se sont consacrés intensivement à la réforme en profondeur de leurs filières, à la conception de nouvelles filières et à la mise en place d'un système d'études à trois niveaux: Bachelor, Master, PhD. La biochimie, la chimie, l'informatique et les sciences de la terre sont passées au nouveau système le 1<sup>er</sup> septembre, les autres filières suivront dans un an. Sur le plan scientifique, tous les instituts ou presque entretiennent d'excellents contacts avec des instituts de recherche en Suisse et à l'étranger. Au sein de BENEFRI, un approfondissement de la collaboration, notamment eu égard aux études de Bachelor et de Master, est examiné et a même déjà été partiellement mis en œuvre.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* le nombre des étudiants et étudiantes s'est stabilisé dans presque toutes les filières, ce dont il faut se féliciter. En géographie, des mesures ont été prises en vue d'améliorer les conditions d'encadrement. A ce propos, une commission structurelle élaborera, conjointement avec des experts externes, de nouvelles propositions.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* une nouvelle tendance se dessine, à savoir la mise sur pied d'études du troisième cycle interfacultaires ou interuniversitaires. Ainsi, la Graduate School for Biomedical and Cellular Sciences a été créée conjointement avec les Facultés de médecine et de médecine vétérinaire.

*Relève académique:* la faculté s'efforce de proposer à la relève de bonnes conditions d'enseignement et de recherche.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* les journées découverte à l'intention des gymnasiennes ont de nouveau été organisées. Le programme «Mentoring en informatique» s'adresse en premier lieu aux étudiantes en informatique de premier semestre; le programme «Mentoring en géographie» vise quant à lui à soutenir dans leur plan de carrière les étudiantes préparant le diplôme aux Universités de Berne et Fribourg.

*Assurance-qualité:* les cours sont évalués sur la base du concept d'application de la faculté et des mesures sont prises.

*Planification stratégique de la faculté:* la chaire de radiocristallogra-

phie et le laboratoire de cristallographie chimique et minéralogique, tels qu'ils existent aujourd'hui, seront supprimés en 2007. Les moyens ainsi dégagés doivent servir à créer un groupe de cristallographie chimique au sein du département de chimie et de biochimie et un groupe de cristallographie-minéralogie à l'Institut de géologie ainsi qu'à améliorer les conditions d'encadrement des étudiants et étudiantes en géographie. En botanique, une chaire de professeur ordinaire en écologie botanique est prévue en raison de départs imminents. Il est envisagé de poursuivre les cours de paléocécologie, au moins au niveau d'un poste de professeur assistant.

### 1.2.8 Conférence des unités universitaires centrales (CUC)

*Situation actuelle:* la Conférence des unités universitaires centrales regroupe le Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale (CCIEG), le Centre de coordination de la formation continue (CCFC) et l'Institut du sport et des sciences sportives (ISSS) ainsi que les commissions universitaires qui y sont rattachées. L'ISSS doit devenir partie intégrante de la future Faculté des sciences humaines. Il a décerné leur diplôme aux derniers étudiants et étudiantes selon l'ancien modèle. Le passage au cursus de la licence est ainsi achevé. La Conférence a attribué une chaire de professeur honoraire.

*Priorités de l'exercice:* la Conférence a organisé une réunion sur les marges de manœuvre pour la conception de cursus interdisciplinaires et interfacultaires dans la formation initiale et dans la formation continue, dans le cadre du processus de Bologne. Au CCIEG, quatre champs de recherche sont explorés sur le thème «agir dans le respect de l'environnement, pour un développement durable». Aux niveaux local et national, le CCIEG est engagé dans la gestion de projets de recherche inter- et transdisciplinaires; il assume en outre des mandats de conseil. La journée de la recherche environnementale organisée à Berne a eu un grand retentissement. Le CCFC a organisé un symposium international et procédé à des évaluations pour des tiers. Le règlement relatif à la formation continue a été révisé et sept règlements d'études ont été traités. Parallèlement à la planification des études principales en licence, l'ISSS a préparé l'introduction des études de Bachelor. Les études post-grades «TanzKultur» ont été achevées avec succès par la première volée d'étudiants et d'étudiantes.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* tandis que le nombre d'étudiants et d'étudiantes a augmenté, l'offre du CCFC a enregistré un léger recul et ce au profit de cycles d'études plus longs. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes en sport ayant doublé, l'ISSS a atteint ses limites en termes de personnel, de finances et de locaux.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* l'offre de cours du CCFC est en grande partie interfacultaire; il existe en outre des projets et des cycles d'études dans le cadre de BENEFRI, avec l'Université de Lausanne et l'EPFL. En complément à la collaboration entre facultés, l'ISSS entretient des relations nationales et internationales dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

*Relève académique:* le CCIEG tente d'obtenir la poursuite du financement d'un poste de maître-assistant dans le cadre de l'encouragement fédéral de la relève académique. L'encouragement de la relève devient un sujet majeur pour le développement ultérieur des sciences sportives.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* l'ISSS accentue ses efforts en vue d'augmenter la part des femmes au sein du corps enseignant.

*Assurance-qualité:* les trois unités évaluent leurs cours de manière systématique.

*Planification stratégique:* au cours d'une journée de réflexion, la CUC s'est penchée sur son évolution future. La CUC et ses unités constituent une interface performante avec la société et disposent

d'un potentiel de développement. Le CCIEG élabore actuellement un concept relatif à la création d'un Master interdisciplinaire.

### 1.2.9 **Conférence des institutions de formation du personnel enseignant**

*Situation actuelle:* la Conférence a été dissoute le 31 août 2004 et le Sekundarlehrant (SLA) a été fermé. L'Abteilung für das Höhere Lehramt (AHL), qui doit devenir le 1<sup>er</sup> septembre 2005 la Haute école pédagogique de Berne, laquelle doit encore être créée, s'est consacrée à cette transformation.

*Priorités de l'exercice:* à l'AHL, le nouveau programme annuel et le nouvel emploi du temps ont permis de réduire les chevauchements de cours. Neuf projets d'une certaine ampleur sont consacrés à la recherche fondamentale. Les offres du centre de prestations de l'AHL ont reçu un accueil très favorable. Le SLA s'est concentré sur les cours du septième et du huitième semestre avec l'objectif de conduire le plus d'étudiants possible jusqu'à la réussite de leurs études. Dans la formation, l'accent a été mis en particulier sur le lien entre théorie et pratique. Douze projets de recherche et de développement ont été poursuivis.

*Capacités d'accueil et conditions d'études:* à l'AHL, le nombre d'étudiants et d'étudiantes continue d'enregistrer une forte progression. Grâce à des moyens supplémentaires, le niveau de qualité a pu être maintenu.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* dans le domaine de l'enseignement, l'AHL coopère avec les AHL des Universités de Fribourg et de Zurich, dans celui de la recherche, avec les Universités de Kiel, Fribourg-en-Brisgau, Klagenfurt, l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle et les Hautes écoles pédagogiques de Zurich et d'Argovie. Le SLA collabore avec la Faculté des lettres et la Faculté des sciences ainsi qu'avec des écoles et des instituts en Suisse et à l'étranger.

*Relève académique:* six thèses sont en préparation à l'AHL.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* la proportion d'étudiantes a dépassé 50 pour cent à l'AHL. La flexibilité du temps de travail permet aux membres du SLA de concilier famille, formation continue et travail.

*Assurance-qualité:* les résultats des évaluations des cours à l'AHL sont bons. Des questions concernant les méthodes didactiques et la pertinence professionnelle des études ont été soulevées lors de la conférence de la section. Au sein du SLA, les évaluations ont elles aussi confirmé le niveau de qualité élevé de la formation.

### 1.3 **Domaines spécifiques**

*Planification:* se basant sur les objectifs stratégiques de l'Université pour les années 2004 à 2008, le sénat a procédé à la répartition des fonds supplémentaires attendus de la Confédération et du canton. Ces moyens doivent en premier lieu être consacrés à l'amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences sociales et humaines (70%) ainsi qu'à la mise en œuvre du modèle de Bologne (10%). Concernant les projets interfacultaires, des pools centraux ont été mis en place (technologies de l'enseignement, projets interfacultaires, relève académique, procédures de succession). Le pool universitaire existant se consacre à l'élaboration de mesures visant à l'amélioration des structures et à la promotion de la recherche. Sur les douze demandes adressées au Fonds national suisse pour l'obtention de postes de professeurs boursiers, sept ont été acceptées. L'Université dispose ainsi de plus de 25 chaires de ce type.

*Finances:* la sécurité de la planification pour les quatre prochaines années a été augmentée grâce à la définition des valeurs de référence de l'Université par le Conseil-exécutif. Les moyens supplémentaires octroyés par le canton pour la gestion de la double volée de titulaires de la maturité et les fonds débloqués par la Confédéra-

tion ont entraîné une légère augmentation des crédits d'exploitation et des crédits spéciaux. Une augmentation des revenus due à une progression des mandats au sein des institutions prestataires de services a permis de compenser l'augmentation des dépenses. La somme consacrée aux crédits d'investissement est demeurée quasiment stable.

*Personnel:* la section Personnel s'est consacrée en priorité à la gestion du personnel, au soutien à la direction ainsi qu'aux conseils prodigués aux collaborateurs et collaboratrices. Des séminaires de management destinés aux professeurs et professeures ordinaires nouvellement nommés ainsi qu'aux cadres supérieurs ont été organisés pour la quatrième fois.

*Evaluation:* pour l'évaluation de l'enseignement, la plupart des facultés et la CUC ont défini des lignes directrices et élaboré des concepts d'application. C'est sur la base des évaluations externes que sont prises des décisions quant au développement des sciences sociales. Sur mandat de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, un examen de tous les systèmes d'assurance-qualité de l'ensemble des universités suisses a été effectué pour la première fois. Les résultats servent à la poursuite du développement d'un tel système à l'Université de Berne. Depuis quatre ans, le rapport de recherche de l'Université est publié sur Internet ([www.research.unibe.ch](http://www.research.unibe.ch) et [www.forschungsportal.ch](http://www.forschungsportal.ch)).

*Bibliothèques:* les services aux utilisateurs ont été considérablement étendus. Après le retrait de la Ville de Berne du financement de la Bibliothèque municipale et universitaire de Berne (StUB) et dans le cadre d'une gestion de l'Université axée sur les coûts, les prestations et l'efficacité, de nouveaux modèles bibliothécaires et des formes alternatives de coopération font l'objet de discussions. Il est prévu de concentrer les structures bibliothécaires, qui sont encore très décentralisées. Le regroupement en centres de compétences a été mis en œuvre dans quatre cas et apporte aux utilisateurs et utilisatrices une valeur ajoutée indéniable. Un projet de convention de prestations avec la StUB est en cours d'élaboration. *Bâtiments et locaux:* outre des transformations de moindre ampleur et des remises en état, trois projets d'envergure sont en cours: l'utilisation, par l'Université, de l'ancienne maternité et son extension, un nouveau bâtiment pour la Clinique des petits animaux et le centre d'imagerie de la Faculté Vetsuisse ainsi que la remise en état de l'institut construit en 1931 par Salvisberg et Brechbühl à la Baltzerstrasse. Un projet a été sélectionné pour l'aménagement du site «von Roll». Le «projet 3012» (stratégie de développement à long terme des locaux de l'Université) avance à grands pas.

*Relève académique:* le programme fédéral d'encouragement de la relève s'est achevé en septembre après douze années d'existence. Dans l'année sous rapport, vingt personnes, dont onze femmes, ont bénéficié de l'aide fédérale. Des fonds prélevés sur un pool centralisé pour la relève académique, qu'il reste à créer, doivent être débloqués pour des mesures en faveur du corps intermédiaire: il est prévu d'agrandir le bureau de l'association du corps intermédiaire, de mettre en place un pool pour les projets portant sur des activités innovantes de membres du corps intermédiaire et de soutenir l'école doctorale.

*Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université:* outre les activités en cours (la collaboration dans le cadre de procédures de nomination et d'activités de conseil en particulier), la clôture du programme fédéral «Egalité des chances 2000–2003» et le dépôt des projets pour le programme 2004–2007 ont constitué l'une des priorités du travail. Le troisième programme «Mentoring en Suisse alémanique», destiné aux femmes visant une carrière universitaire, a été lancé, le programme des cours a été étendu et la Faculté des sciences a organisé la quatrième journée découverte à l'intention des gymnasiennes. Plusieurs manifestations et publications ont été consacrées au thème de la conciliation de la carrière universitaire et de la vie familiale. La section a participé à l'organisation d'un colloque international sur l'encouragement de la relève féminine au sein des hautes écoles et a publié différents articles.

*Commission de recours:* la Commission de recours a traité 29 recours (contre 19 l'année précédente). Les recours concernaient avant tout la Faculté de droit et la Faculté des lettres. Neuf procédures ont été réglées durant la phase d'instruction. Dans trois cas, les recours ont été retirés, la faculté concernée a retiré la disposition contestée dans cinq cas et un cas a fait l'objet d'un compromis. La commission a rejeté sept cas et en a admis sept. Six procédures sont actuellement pendantes à la commission. Trois décisions ont été transmises à la Direction de l'instruction publique, qui a rejeté deux recours; un cas est encore pendant. Des informations supplémentaires ainsi que des extraits de recours peuvent être consultés sur le site Internet [www.rekom.unibe.ch](http://www.rekom.unibe.ch).

#### 1.4 **Associations dotées d'un pouvoir de représentation**

##### 1.4.1 **Verband der Dozentinnen und Dozenten (VDD)** (Association des membres du corps enseignant)

##### 1.4.2 **Verband der Assistentinnen und Assistenten (VAA)** (Association des assistants et des assistantes)

La professionnalisation partielle et le repositionnement de l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB) et de ses deux sections ont pu être menés à bien avec le soutien de la direction de l'Université. Le bureau décharge le comité des questions administratives; il est devenu l'interlocuteur des membres du corps intermédiaire de l'Université et constitue une plate-forme d'information. Les expériences réalisées étant positives, il est prévu d'accroître son effectif avec le soutien financier de la direction de l'Université. Depuis, le comité peut s'engager plus activement en faveur d'une politique autonome et coordonnée en matière de hautes écoles. Il a formulé différents objectifs en termes de contenu et de communication et, en vue d'améliorer la coordination du travail de la commission, il a rencontré les représentants et représentantes de celle-ci. La MVUB a donné en mandat une étude sur les attentes des professeurs et professeuses ainsi que des membres du corps intermédiaire en ce qui concerne un recrutement en tant que «assistant/assistante» et «membre du corps enseignant» de l'Université de Berne ainsi que sur les défis et les perspectives qui en découlent. Pour la première fois, un cours de formation continue consacré au plan et à la promotion de carrière a été organisé. Le site Internet de la MVUB fournit des informations sur cette dernière, sur le comité, sur les activités au sein et à l'extérieur de l'Université, sur le travail de la commission et sur des sujets actuels. La MVUB s'efforce d'augmenter le nombre de ses membres. Actuellement, le comité est composé de trois représentants du VDD et de six représentants et représentantes du VAA.

#### 1.4.3 **Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)**

L'AEB a poursuivi les déjeuners consacrés à la déclaration de Bologne en vue d'un échange d'informations sur la mise en œuvre de ladite déclaration. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, le comité et le conseil des étudiants et étudiantes soutiennent et accompagnent de nombreuses associations réunissant des étudiants et étudiantes d'unités spécifiques ainsi que les délégués d'étudiants et d'étudiantes dans les collèges des facultés. L'AEB s'est également engagée à l'échelle nationale, par exemple au sein de l'Association suisse des étudiants et étudiantes; elle est en contact avec la Conférence des recteurs des Universités suisses et avec la Conférence Universitaire Suisse. S'agissant de la loi concernant l'octroi de subsides de formation, l'AEB a informé les membres du Grand Conseil des conséquences de la nouvelle loi pour les étudiants et les étudiantes, par écrit ainsi que lors d'une réunion et d'un entretien et elle a défendu les intérêts des étudiants et des étudiantes. Pour ce qui est de la nouvelle Haute école pédagogique (HEP), l'AEB s'efforce de faire connaître les intérêts des étudiants et étudiantes dès la phase de conception de la nouvelle haute école, en particulier lors de l'élaboration des statuts. Par ailleurs, elle apporte son soutien aux associations d'étudiants et d'étudiantes des institutions de formation du corps enseignant et est en contact permanent avec le personnel de la future HEP ainsi qu'avec les responsables des institutions de formation du corps enseignant. Conjointement avec d'autres organisations du secteur public, l'AEB s'engage pour un financement suffisant du service public, en particulier, bien entendu, dans le domaine de la formation. L'AEB a continué de développer ses services et a restructuré son offre de médiation. Comme chaque année, elle a organisé la fête de l'Université, le jour de la rentrée universitaire et, en collaboration avec la direction de l'Université, la journée portes ouvertes pour les gymnasiens et gymnasiennes ainsi que des manifestations à l'intention des étudiants et des étudiantes. Elle a apporté son soutien à des groupements d'étudiants et d'étudiantes et a coordonné le travail des associations d'étudiants et d'étudiantes des unités spécifiques. Dans tous les organes, l'AEB s'engage en faveur de l'égalité. Les membres du comité chargé des questions liées aux femmes évaluent la situation actuelle à l'Université, proposent des manifestations sur le thème de la promotion des femmes et coordonnent le travail avec des services et des groupements extérieurs à l'Université. Concernant l'assurance-qualité, le conseil des étudiants et des étudiantes a entrepris l'examen complet et l'adaptation des règlements de l'AEB.

Berne, le 25 janvier 2005

Au nom du sénat  
Le recteur: *Schäublin*